

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL du lundi 19 Juillet 2021 à 20H30

Le comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 19 juillet 2021 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du Syndicat des Eaux de Samer et Environs.

ETAIENT Présents : MM. BAILLIEU, PECHINOT (suppléant de Mr HERDUIN), FOLY FOURNIER, PAQUES Dominique, ALLAN (suppléant de Mr DUMONT), BAILLY, Mmes BEAUSSE, CHATILLON, ROGEZ, MM. BALLY, DOUCHAIN, NAUDET, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER et GRANDERIE

Etaient absents ou excusés : MM. HERDUIN, DUMONT, LOUVET, , FLAHAUT, LOUCHET et HOLUIGUE.

17 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Maryse BEAUSSE, qui accepte, est élue à ce poste par 17 voix.

Le compte rendu de la réunion du 24 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Le comité syndical prend connaissance des décisions prises en vertu de la délibération du 30/7/2020 par délégation de pouvoirs au Président :

- Arrêté du 10 mai 2021 approuvant le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SADE à St Martin Boulogne, mieux-disante après avis de la commission d'appel d'offres réunie les 20 et 29 avril 2021, pour le renouvellement des canalisations d'eau potable Rue de la Mairie à Tingry et Rue du Breuil à Samer, pour un montant de 144 884,30€ H .
- Arrêté du 17 mai 2021 approuvant le marché à bons de commande à intervenir avec le bureau d'études ASSEA à SAINGHEN, mieux-disante, pour réaliser des études à la parcelle avant réhabilitation d'installations d'assainissement autonome, au prix de 420€ TTC l'unité

EAU POTABLE- DEFENSE INCENDIE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché de travaux de défense incendie (programme 2020 : 2 citernes à Verlincthun et 1 citerne à Wierre-au-Bois), à intervenir avec l'entreprise LEROY TP mieux-disante après avis de la commission d'appel d'offres réunie les 6 et 28 mai et 11 juin 2021 pour un montant de 84 922,70€ HT.

- PREND connaissance du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public au bureau du Syndicat.

Le Comité syndical, malgré ses nombreux travaux d'investissement de renouvellement de canalisations et pose de débitmètres, s'inquiète de la baisse sensible du rendement en 2020 de près de 10 points et demande à Véolia de prendre toutes les mesures visant à l'améliorer.

Mr le Président donne lecture d'une proposition de courrier destiné à Véolia rappelant leurs obligations contractuelles, avec la possibilité d'appliquer des pénalités.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement autonome. Ce rapport est tenu à la disposition du public au bureau du Syndicat.

- A PRIS CONNAISSANCE du résultat de la consultation des conseils municipaux des communes associées qui ont émis à la majorité, un avis défavorable pour :

* mettre en place le contrôle périodique et règlementaire des installations d'assainissement non collectif chez les particuliers,

* pour envoyer une relance aux nouveaux propriétaires depuis 2011 qui ont une installation d'assainissement non conforme et qui auraient dû se mettre aux normes dans le délai d'un an après leur acquisition,

* et la création de pénalités en cas de refus de travaux ou de contrôles ou de non respect des délais.

ET DONNE un accord de principe pour relancer en 2023 les propriétaires qui auront acquis à partir du 01/01/2022 un immeuble avec une installation non conforme. Les modalités seraient exposées au prochain comité syndical : relance ou contrôle un an après l'acquisition. Cette décision sera soumise également à l'avis préalable des conseils municipaux des communes associées.

DIVERS

Mr le Président donne quelques informations à l'assemblée :

- une étude est toujours en cours pour la création d'une avance aux particuliers remboursable en 3 fois sans intérêts pour leur permettre de réhabiliter leur installation d'installation d'assainissement ne présentant pas de danger pour les personnes ou sans pollution avérée pour l'environnement, donc sans subventions. Cette aide pourrait être accordée dans la limite des crédits votés.

- une demande est en cours à l'Agence de l'Eau pour souhaiter un assouplissement des critères d'attribution de subventions aux particuliers qui souhaitent réhabiliter leur installation d'assainissement autonome.

- Compte-rendu de la visite de la Société Ionic-Eco pour une présentation de leur matériel anti-tartre sur les canalisations de départ de l'eau (captages du Molinet et de Tingry) ; Ce projet devrait être mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB).

- Compte-rendu de la réunion à la CAB du 2/7/2021 sur l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les bassins versants d'eaux pluviales du Molinet, de Tingry et de Doudeauville. L'étude vise à accompagner les cultivateurs dans leurs pratiques agricoles.

- Inquiétude sur la création de l'usine PURE SALMON à Landacres et sa consommation d'eau importante. Mr le Président donne lecture des délibérations de la CAB, porteur du projet, acceptant un protocole définissant notamment des consommations d'eau plafonnées selon les périodes de l'année et approuvant un programme important de recherches complémentaires et d'amélioration de la ressource en eau dans le Boulonnais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.05.

La secrétaire de séance,

Maryse BEAUSSE.